
Programme de Formation

RGPD et secret médical

Contenu pédagogique



Objectifs

Objectifs pédagogique global : **Clarifier les règles liées de confidentialité des données personnelles de santé**

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Identifier les données sensibles
- Appliquer les principes relatifs aux traitement de données personnelles
- Clarifier le périmètre du secret médical
- Clarifier les droits des personnes concernant leur dossier médical au regard du RGPD
- Appliquer les règles liées au partage de l'information médicale
- Décrire les conséquences d'une rupture de confidentialité de la donnée
- Reconnaître une violation de donnée personnelle
- Appliquer les bonnes pratiques pour sécuriser les données
- Etre acteur de la sécurisation des données
- Etre acteur de la démarche de mise en conformité de l'Etablissement



Public visé - Niveau Débutant

- Cadres
- secrétaires médicales
- IDE
- tout public



Prérequis

Aucun



Description

Identifier les données sensibles => Quelles données ? Quelles sont les personnes concernées ? le cas particulier des mineurs. Qui est soumis au secret ? Appliquer les principes relatifs aux traitement de données personnelles

Les données médicales sont des données personnelles sensibles au sens RGPD

- Définition du RGPD et application aux traitement des données personnelles
- Définition des données personnelles, des données personnelles sensibles, des données de santé ; Définition d'un traitement au sens RGPD
- Obligations liées au RGPD sur le traitement des données personnelles
Respect des 6 principes légaux (loyal transparent, finalité, exactitude...)
Respect de 6 bases légales (consentement, obligation légale...)

Clarifier le périmètre du secret médical => Quelles données ? Quelles sont les personnes concernées ? le cas particulier des mineurs. Qui est soumis au secret ?

Définition du secret médical et base légale

- Article L. 1110-4 du CSP



- Les informations concernées
- Les acteurs du secret médical (qui doit le respecter)
- Les personnes concernées (Cas particulier : mineurs, personnes vulnérables...)

Clarifier les droits des personnes concernant leur dossier médical. Cas particulier des données de la personne décédée. Focus sur la personne de confiance

Droits des personnes sur leurs données personnelles de santé

- Exercice des droits RGPD
- Droit à l'information, accès au dossier médical
- Cas particuliers

Appliquer les règles liées au partage de l'information médicale.

La confidentialité des informations et les dérogations au secret médical

- Partage des informations au sein de l'équipe de soin
- Partage hors de l'équipe de soin
- Dérogation au secret médical/ levée du secret médical

Décrire les conséquences d'une rupture de confidentialité de la donnée. Pour le patient et sa famille, pour l'agent en cas de responsabilité de ce dernier, pour l'Etablissement. Reconnaître une violation de donnée personnelle.

La perte de confidentialité des données (violation du secret médical) et ses conséquences

- Violation de données CNIL
- Violation du secret médical (Références CSP et code pénal)
- Dans le contexte de L'établissement (règlement intérieur, sanctions...)

Utiliser des méthodes adaptées pour sécuriser les données. Appliquer les règles de sécurité de l'Etablissement. Etre acteur de la sécurisation des données Etre acteur de la démarche de mise en conformité de l'Etablissement.

Comment préserver la confidentialité des données et le secret médical au quotidien

La démarche de mise en conformité RGPD

- Sensibilisation du personnel
- Analyse d'impact : analyse de risque sur la sécurité et plan d'action
- Sous-traitance : responsabilité de l'établissement
- Procédures RGPD (exercice des droits, violation de données)

Les mesures prises par l'établissement (techniques, organisationnelles, juridiques)

Les bonnes pratiques des professionnels (déontologie, règles de sécurité, vigilance sur les échanges d'informations ...)



Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès :

- Satisfaire aux pré requis
- Inscription sous réserve de la validation par le service formation de l'établissement

A l'issue de la validation de l'expression des besoins et de la date de réalisation, une convention est envoyée au service formation et/ou au commanditaire.

La convention signée par l'établissement confirme la contractualisation de l'action de formation et l'inscription des apprenants.

Délais d'accès :

A réception de la demande de pré-inscription, notre organisme de formation, contactera le commanditaire sous 30 jours.

La formation planifiée selon les disponibilités définies avec votre établissement est réalisée sous réserve de la réception de la convention signée.

**Modalités pédagogiques**

Pédagogie active avec mise en situation et/ou travaux pratiques

**Profil formateurs**

Consultant BU Cyber

**Moyens et supports pédagogiques**

apport de connaissances avec diaporama (support fourni), échanges avec le groupe, évaluation des acquis en fin de session (ex : quizz)

**Compétences visées****Modalités d'évaluation et de suivi**

En amont de la formation :

- Recueil des besoins des apprenants afin de disposer des informations essentielles au bon déroulé de la formation (profil, niveau, attentes particulières...).
- Auto-positionnement des apprenants afin de mesurer le niveau de départ

A la fin de la formation :

- Auto-positionnement des apprenants afin de mesurer l'acquisition des compétences.
- Evaluation sur exercices ou quiz pour certaines formations
- Evaluation par le formateur des compétences acquises par les apprenants.
- Questionnaire de satisfaction à chaud afin de recueillir la satisfaction des apprenants à l'issue de la formation.
- Questionnaire de satisfaction à froid, selon contexte, afin d'évaluer les apports ancrés de la formation et leurs mises en application au quotidien.
- Attestation de fin de formation envoyée à l'apprenant

Organisation

**Durée de la formation**

2 heures et 30 minutes

**Modalité d'organisation**

Mixte

**Nombre de participants**

Minimum : 1

Maximum : 8

**Tarification (Net de taxes)**

INTER (par participant)
0,00 €

INTRA
607,00 €

